



République D'Haiti

BUDGET CITOYEN

**Guide pour mieux comprendre le
Budget de l'État**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

EXERCICE

2025-2026

Direction Générale du Budget

Table des matières

AVANT PROPOS	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
PREMIÈRE PARTIE: GÉNÉRALITÉS SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT	
I-PRINCIPALES NOTIONS BUDGÉTAIRES	9
I.1- Lois de finances	9
I.2- Budget de l'État	10
I.3- Budget Citoyen	10
I.4- Le cycle budgétaire	11
II- COMMENT LE BUDGET DE L'ÉTAT HAÏTIEN EST-IL ÉLABORÉ ?	12
II.1- Cadre juridique d'élaboration du budget	12
II.2- Acteurs clés du processus budgétaire	12
II.3- Étapes du processus de l'élaboration du budget	13
II.4- Principales activités du processus de l'élaboration du budget	13
II.5- Modalités d'inscription d'un projet dans le Programme d'Investissements Publics (PIP)	14
III- COMMENT LE BUDGET DE L'ÉTAT EST-IL EXÉCUTÉ ?	15
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026	
I- CONTEXTE ET HYPOTHÈSE DU BUDGET 2025-2026	19
I.1- Contexte	19
I.2- Hypothèses	20
II-GRANDES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DU BUDGET 2025-2026	21
II.1- Orientations majeures	21
II.2- Priorités du budget 2025-2026	21
III- LES NOUVELLES MESURES	22
III.1- Nouvelles mesures	22
III.2- Avantages douaniers et fiscaux	23
IV- QUELLES SONT LES RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2025-2026 ?	24
IV.1- C'est quoi les ressources de l'État?	24
IV.2- Composition des ressources de l'État (voies et moyens) pour l'exercice 2025-2026	24
V- QUELLES SONT LES DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2025-2026 ?	27
V.1- C'est quoi les dépenses de l'État?	27
V.2- Composition des dépenses de l'État pour l'exercice 2025-2026	27
VII-OÙ IRA L'ARGENT DU BUDGET 2025-2026 ?	29
VII.1- Classification des crédits budgétaires	29
VII.2- Répartition des crédits (dépenses) budgétaires par secteur	29
GLOSSAIRE	39
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	42
LIENS UTILES	43



AVANT PROPOS

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans la perspective de renforcer l'efficacité de l'action publique et de s'aligner sur les standards internationaux de bonne gouvernance, le Gouvernement s'est engagé dans une dynamique de transparence et de redevabilité pour une meilleure gestion des finances publiques. La transparence budgétaire signifie que chaque citoyen doit pouvoir accéder facilement aux informations relatives au Budget de l'État, les comprendre et en saisir les implications sur la vie économique et sociale du pays. C'est dans cette optique que le Gouvernement, en partenariat avec plusieurs acteurs de la société civile, a décidé d'annexer au Budget général de l'État un "Budget Citoyen".

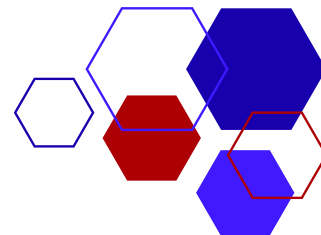
Cet outil de vulgarisation traduit les principales données budgétaires dans un langage simple, clair et accessible à tous. Il vise à faciliter la compréhension des priorités gouvernementales et à encourager la participation citoyenne au suivi de l'action publique. La publication de ce document illustre la volonté du Gouvernement de rapprocher l'État du citoyen, de renforcer la confiance dans les institutions et de promouvoir la culture de transparence dans la gestion des ressources publiques. Par ce moyen, nous voulons que

chaque haïtienne et chaque haïtien comprenne que le budget national n'est pas une abstraction technocratique, mais bien un instrument au service du développement et du bien-être collectif.

J'invite, à cet effet, chaque citoyen à un sursaut patriotique, en accomplissant pleinement son devoir fiscal, car la construction d'une Haïti plus forte, plus juste et plus prospère passe par la contribution de tous. La présente édition du Budget Citoyen de l'exercice fiscal 2025-2026 résume les grandes orientations, les priorités nationales et les grands chantiers du Programme d'Investissement Public (PIP).

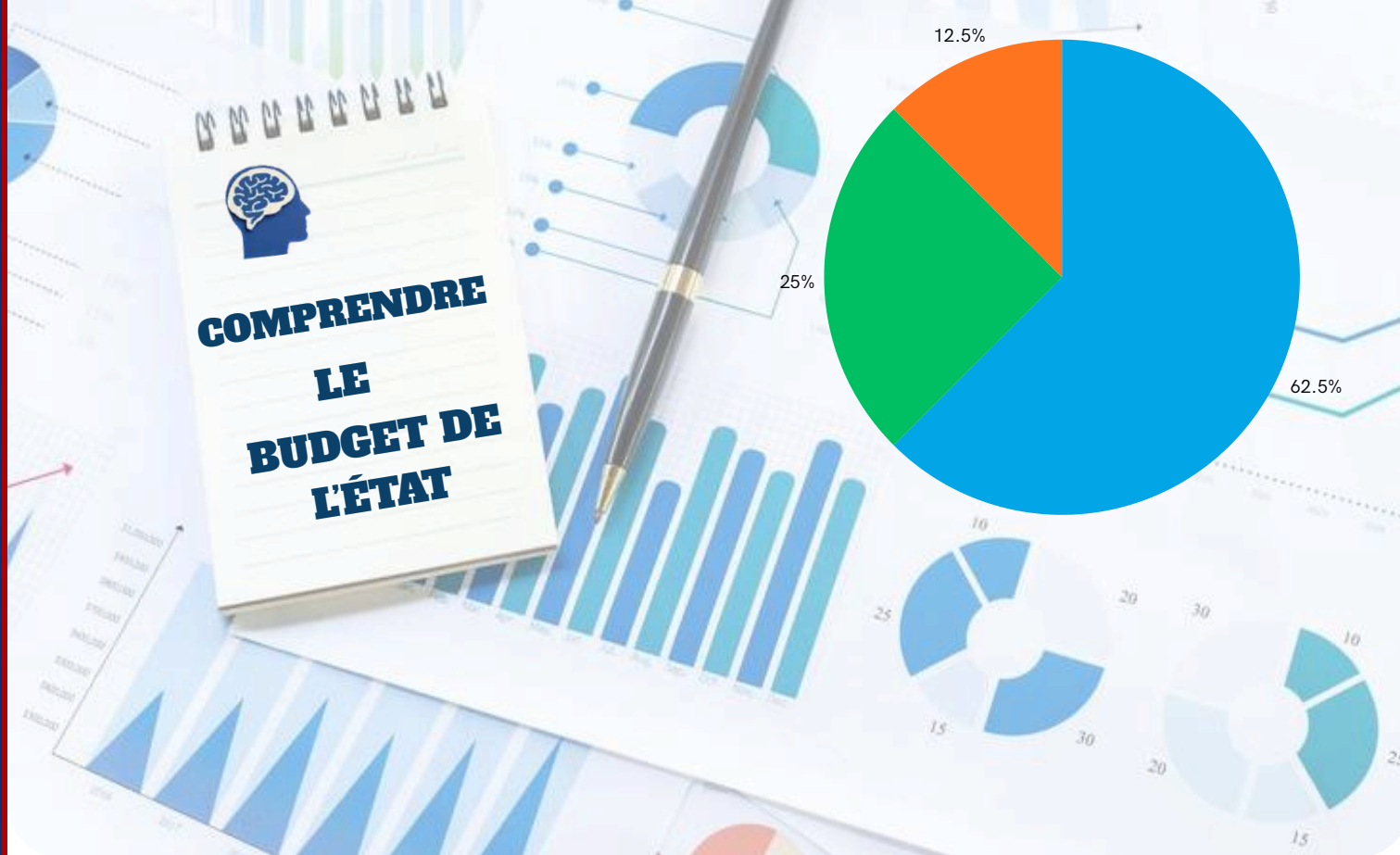
Ensemble, continuons à œuvrer pour que le Budget de l'État continue à être un levier de confiance, de transparence et de progrès.

Alfred Fils MÉTÉLLUS,
Ministre de l'Économie et des Finances



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

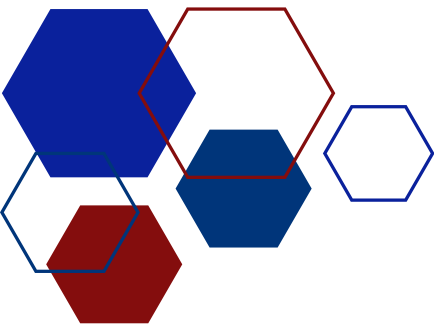
AGD	Administration Générale des Douanes
BRH	Banque de la République de Haïti
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FMI	Fonds Monétaire International
GDES	Gourdes
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCOM	Ministère de la Communication
M.CULTES	Ministère des Cultes
M.CULTURE	Ministère de la Culture
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDN	Ministère de la Défense
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivité Territoriales
MHAVE	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MDT	Ministère du Tourisme
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, des Transports et Communications
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PSDH	Plan Stratégique de Développement de Haïti
PTF	Partenaires Techniques et Financiers



PREMIÈRE PARTIE

GÉNÉRALITÉS SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT





I-PRINCIPALES NOTIONS BUDGÉTAIRES



I.1 LOIS DE FINANCES

Ce sont des documents d'une haute valeur juridique, financière, économique et surtout politique. Elles ont pour objet de déterminer les recettes et les dépenses de l'État, de définir les conditions de l'équilibre financier et d'arrêter le Budget de l'État.

3 types

Loi de finances initiale

La Loi de finances initiale ou première Loi de finances, votée par le Parlement, prévoit et autorise, pour un exercice fiscal, le programme d'actions du Gouvernement, lequel est traduit en chiffres à travers un compte appelé « Budget de l'État » regroupant toutes les ressources et les charges de l'État.

Loi de finances rectificative

Les Lois de finances rectificatives interviennent, éventuellement en cours d'exercice, pour modifier certaines dispositions de la Loi de finances initiale. Une fois adoptée, la Loi de finances rectificative remplace la Loi de finances de l'année fiscale en cours.

Loi de règlement

La Loi de règlement, quant à elle, constate les résultats définitifs d'exécution de la Loi de finances de l'exercice. Elle tient compte des Lois de finances rectificatives qui auraient été adoptées en cours d'exercice.



1.2 BUDGET DE L'ÉTAT

Le Budget de l'État est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour un exercice fiscal. Il indique ce que l'État compte mobiliser comme argent (les recettes) et de quelles façons il compte l'utiliser (les dépenses) pour améliorer les conditions de vie de la population.



1.3 BUDGET CITOYEN

Le Budget Citoyen est une version plus simple et moins technique des dispositions contenues dans le Budget de l'État. C'est un document important qui permet d'expliquer la Loi de finances au grand public et de lui faciliter l'accès à l'information budgétaire.

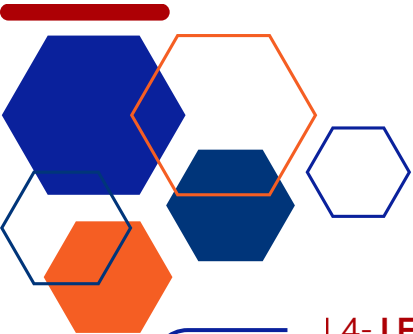


OBJECTIFS DU BUDGET CITOYEN

- > Vulgariser davantage le contenu de la Loi de finances, en utilisant un langage simplifié et accessible à tout le monde.
- > Informer les citoyens sur les principales orientations et priorités de la Loi de finances, en mettant en exergue, de manière synthétique et simplifiée, les données relatives aux politiques publiques.



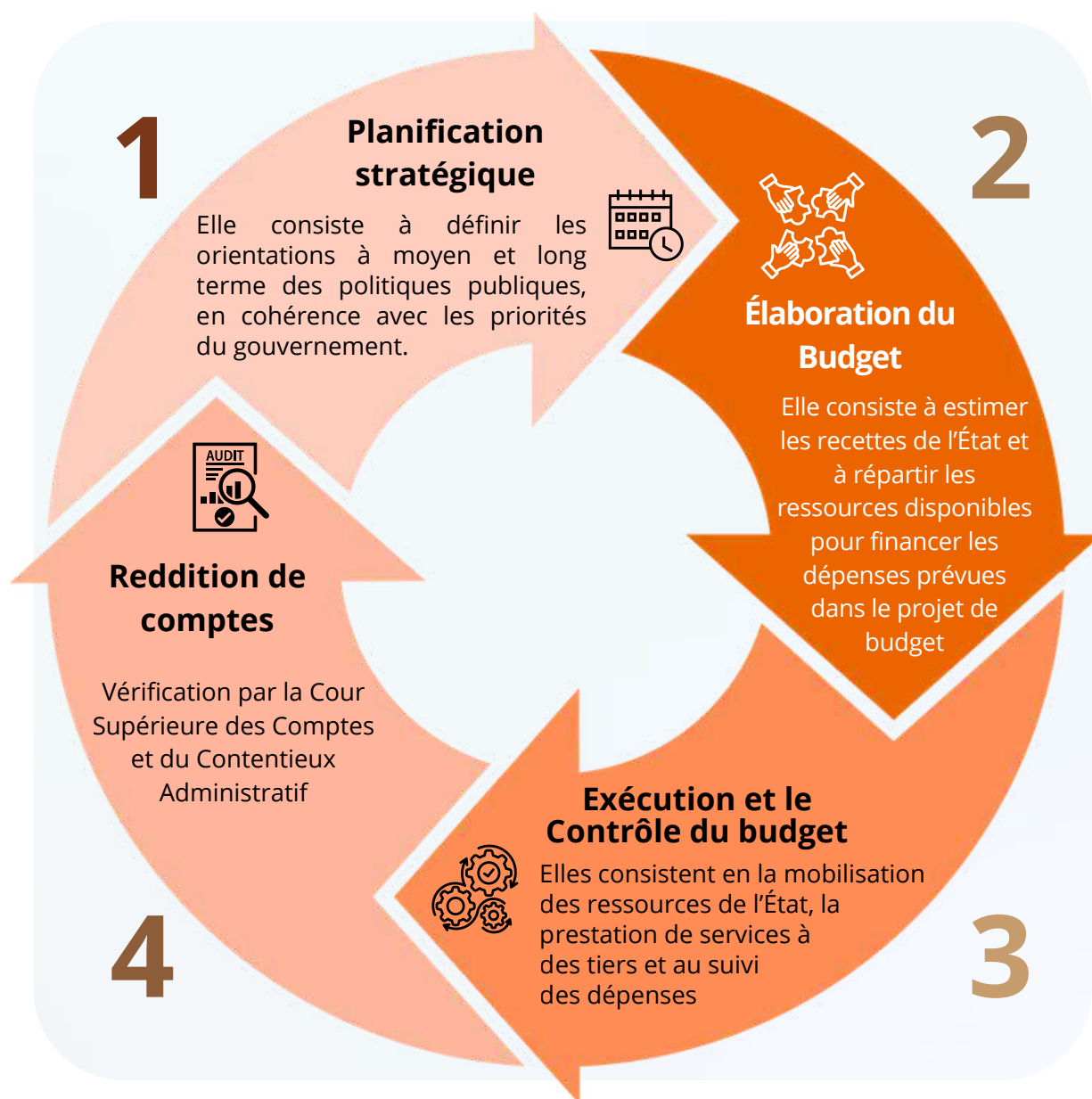
TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



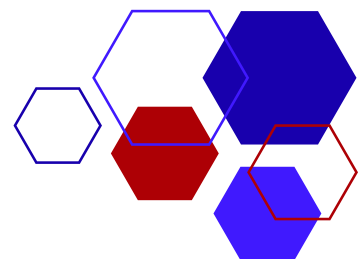
I.4- LE CYCLE BUDGÉTAIRE

Le cycle budgétaire est l'ensemble des étapes par lesquelles passe le budget depuis sa conception jusqu'à son évaluation. Il couvre toute la période allant de la préparation à l'exécution et au contrôle des dépenses et recettes publiques.

Le cycle budgétaire haïtien comprend quatre phases :



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ

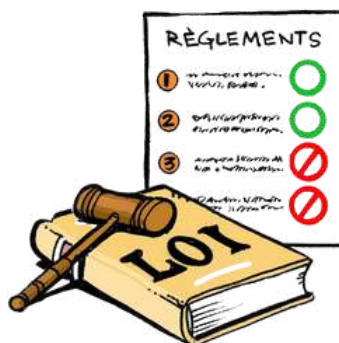


II- COMMENT LE BUDGET DE L'ÉTAT HAÏTIEN EST-IL ÉLABORÉ ?

Le processus d'élaboration du Budget de l'État est défini par un cadre juridique précis, impliquant la participation de certains acteurs clés.

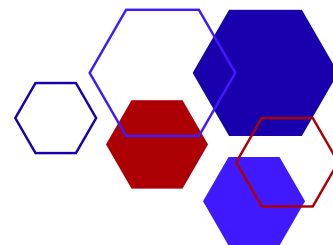
II.1- CADRE JURIDIQUE D'ÉLABORATION DU BUDGET

L'élaboration du budget est régie spécifiquement par les dispositions de la Constitution de 1987 et par la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des Lois de Finances (LEELF). Le processus implique la préparation du budget par le Gouvernement, son examen et son vote par le Parlement, puis sa publication sous forme de loi de finances par le pouvoir exécutif.



II.2- ACTEURS CLÉS DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE





II.3- ÉTAPES DU PROCESSUS DE L'ÉLABORATION DU BUDGET

L'élaboration du budget se déroule en deux grandes étapes :

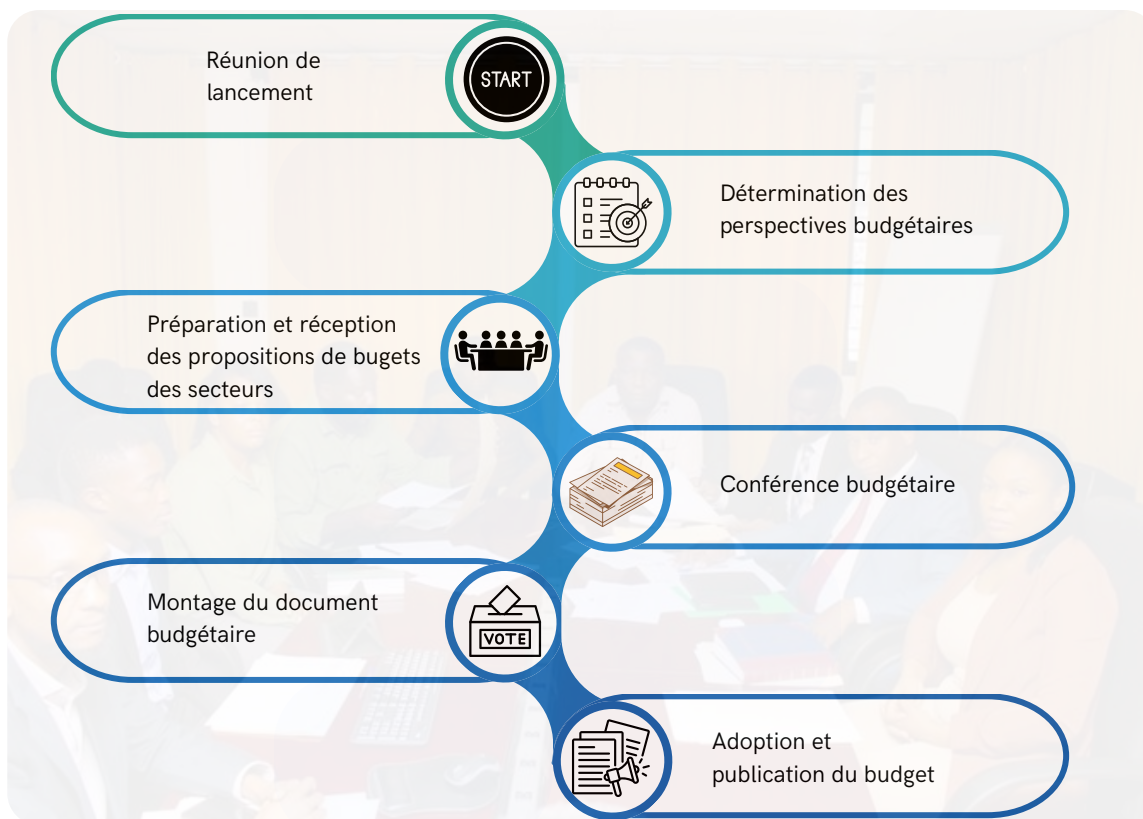
1- PRÉPARATION GLOBALE

Sous l'égide de la **Primature**, le **Ministre de l'Économie et des Finances**, de concert avec le **Ministre de la Planification et de la Coopération Externe** procèdent au lancement du budget, fixent les délais, rôles et responsabilités de chaque acteur clé impliqué dans le processus.

2- PRÉPARATION DÉTAILLÉE

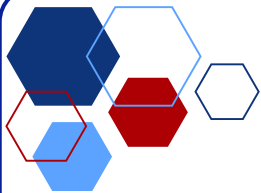
On détermine les perspectives budgétaires globales. Les résultats aboutissent à la préparation de la **lettre de cadrage** dans laquelle sont présentées **les grandes orientations du budget**.

II.4- PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROCESSUS DE L'ÉLABORATION DU BUDGET



Le processus d'élaboration du budget est généralement conduit par une structure composée **d'une commission** et **de trois (3) à six (6) sous commissions**.

La commission d'élaboration du projet de budget est co-présidée par le Ministre de l'Économie et des Finances et celui de la Planification et de la Coopération Externe. Elle est composée, entre autres, des Directeurs Généraux du MEF, de la douane, de la DGI, de l'IHSI et de la DGB, qui en assure le secrétariat.



II.5- MODALITÉS D'INSCRIPTION D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP)

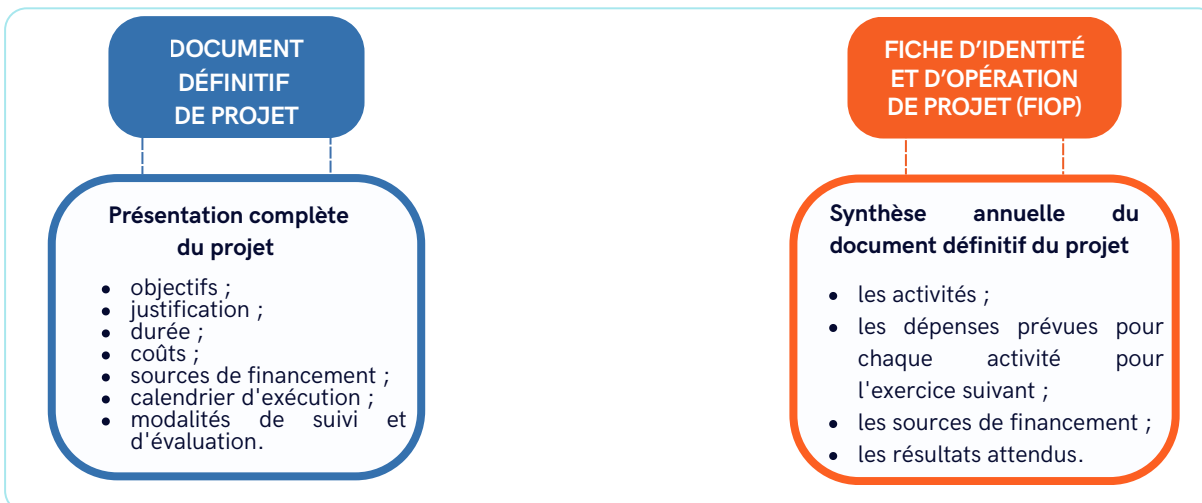
Le Programme d'Investissement Public (PIP) constitue un outil central de mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement National (PSDH). Il regroupe l'ensemble des programmes et projets d'investissement public jugés socialement et/ou économiquement viables, contribuant directement à la réalisation des priorités nationales de développement.

Le PIP relève du Système National d'Investissement Public (SNIP), lui-même intégré au Système National de Planification (SNP).

COMMENT UN PROJET ENTRE-T-IL DANS LE PIP ?

L'inscription d'un projet dans le Programme d'Investissement Public est subordonnée au respect des priorités arrêtées par le Gouvernement dans les Programmes Pluriannuels et Annuels:

L'inscription d'un projet au PIP est conditionnée par la soumission au MPCE de deux documents essentiels:

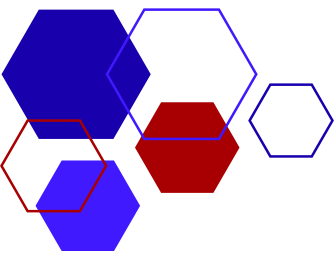


DÉLAI DE SOUMISSION

Les Ministères et institutions doivent transmettre au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), les documents définitifs de leurs projets au plus tard le 30 novembre, et soumettre les FIOP au plus tard le 15 septembre précédant l'année fiscale en question.



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



III- COMMENT LE BUDGET DE L'ÉTAT EST-IL EXÉCUTÉ ?



EXÉCUTION DES RECETTES ET DÉPENSES PUBLIQUES

L'exécution des recettes et des dépenses publiques se déroule en deux phases distinctes, faisant intervenir deux acteurs principaux : **l'ordonnateur**, responsable de la phase administrative et **le comptable public**, chargé de la phase comptable.

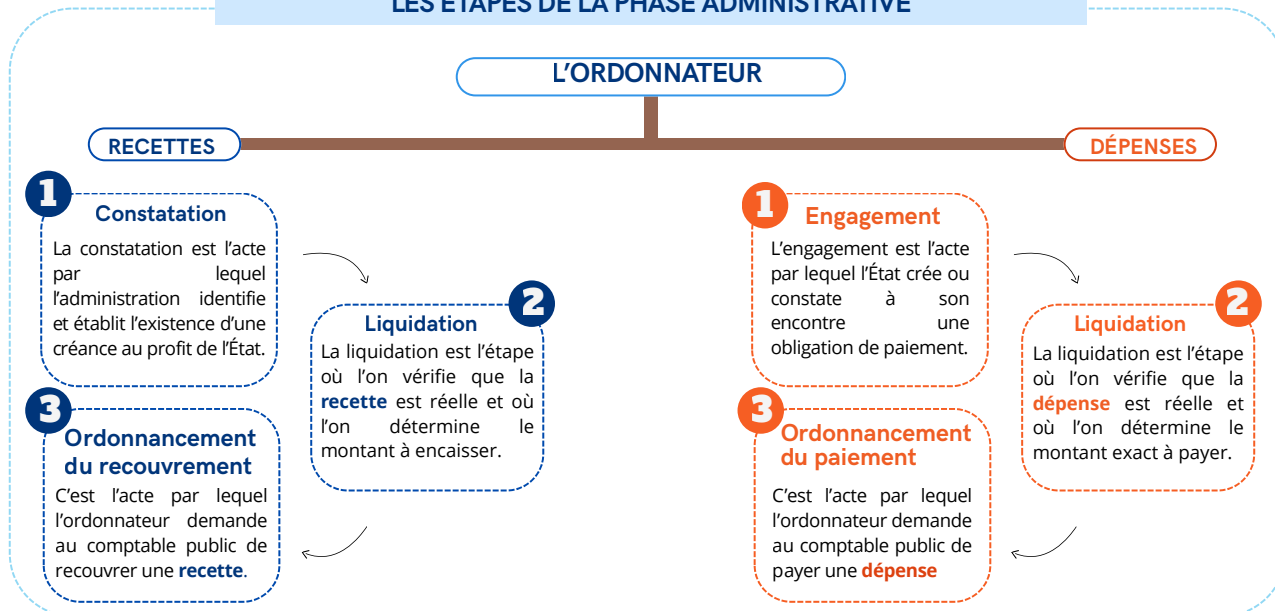
1- PHASE ADMINISTRATIVE

La phase administrative, menée sous la responsabilité de l'ordonnateur, comprend l'ensemble des opérations visant à constater les droits ou obligations de l'État, à en déterminer le montant exact et à donner l'ordre d'exécution au comptable public.

Du côté des recettes, elle englobe: la constatation, la liquidation et l'ordonnancement du recouvrement.

Du côté des dépenses, elle comprend : l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement du paiement.

LES ÉTAPES DE LA PHASE ADMINISTRATIVE



2- PHASE COMPTABLE

Cette phase, assurée par le comptable public, intervient en toute indépendance et complète la phase administrative. Elle comprend deux actions principales :

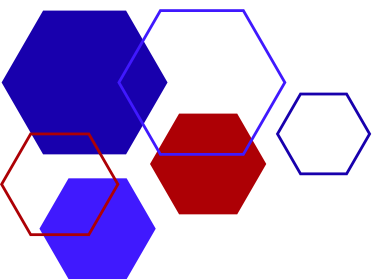
- **le contrôle de la régularité**, qui vérifie que toutes les opérations respectent les règles et autorisations budgétaires ;
- **le paiement ou le recouvrement**, qui consiste à verser les fonds aux bénéficiaires ou à encaisser les recettes dues à l'État.



DEUXIÈME PARTIE

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026





I- CONTEXTE ET HYPOTHÈSE DU BUDGET 2025-2026



I.1 CONTEXTE

Le contexte regroupe l'ensemble des facteurs externes et internes qui influencent la préparation du Budget de l'État. Il oriente le choix des priorités des dépenses, ainsi que le niveau de perception des recettes de l'État.

LE BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026 A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS UN CONTEXTE MARQUÉ :



AU NIVEAU INTERNATIONAL PAR :

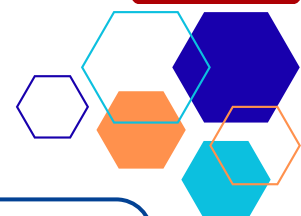
- Une croissance économique mondiale anticipée à 2,8 % ;
- une baisse relative de l'inflation à l'échelle mondiale, avec un taux estimé par le FMI à 4,3 % en 2025 ;
- l'intensification des tensions géopolitiques, notamment les conflits persistants entre la Russie et l'Ukraine et la situation au Moyen-Orient, contribuant à freiner l'élan de croissance ;
- de vives tensions commerciales ;
- une légère hausse des prix des produits alimentaires et une légère diminution du cours du pétrole brut.



AU NIVEAU NATIONAL PAR:

- L'anticipation d'une septième année consécutive de croissance économique négative;
- la persistance d'une inflation à deux chiffres (31.1% au 30 août 2025), principalement en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées.
- l'aggravation de la crise sécuritaire, ayant pour effets de ralentir les activités économiques et d'effondrer la filière agricole, de favoriser le repli de l'investissement privé et de perturber le transport et l'approvisionnement ;
- des déplacements internes massifs et l'aggravation de la crise humanitaire ;
- un faible taux d'exécution du budget d'investissement principalement causé par le climat d'insécurité et le dysfonctionnement institutionnel, entravant la mise en œuvre effective des dépenses publiques ;
- des efforts notables visant à renforcer la transparence et la discipline au niveau de la gestion des finances publiques ;
- la diminution des flux d'aides internationales et l'insuffisance des transferts de la diaspora pour compenser la détérioration des conditions de vie.





1.2 HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES

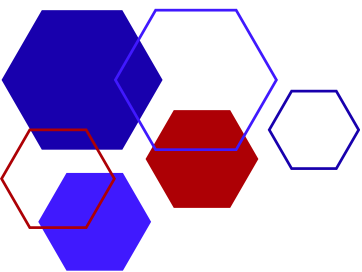
Les hypothèses macroéconomiques sont des prévisions relatives aux principales variables clés de l'économie (taux de change, pression fiscale, PIB, inflation, etc.) qui servent de base à la préparation du Budget de l'État.

Pour l'exercice 2025-2026, les prévisions reposent sur des hypothèses prudentes, tenant compte notamment :

1. d'une diminution graduelle des violences, renforçant la confiance des acteurs économiques ;
2. d'une utilisation plus efficiente de l'interconnexion entre la DGI, l'AGD et le Trésor public pour améliorer le partage d'information et la collecte des recettes ;
3. d'une révision à la hausse des projets d'investissement financés par le Trésor Public.

PRINCIPALES PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES





II- GRANDES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DU BUDGET 2025-2026



II.1- ORIENTATIONS MAJEURES

Les actions prioritaires retenues constituent le cadre central d'orientation de la politique économique nationale. Elles s'appuient sur les cinq axes stratégiques déjà définis dans le Budget rectificatif 2024-2025 et sont alignées sur les engagements de l'accord du 3 avril 2024.



II.2- PRIORITÉS DU BUDGET 2025-2026

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Augmentation de l'effectif de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et des Forces Armées d'Haïti (FAD'H), réhabilitation des commissariats et des postes de Police et acquisition d'équipements modernes adaptés aux réalités.

RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES ET ORGANISATION DES ÉLECTIONS

Renforcement des capacités opérationnelles du CEP, sécurisation complète du processus électoral, formation adéquate des agents électoraux, introduction de technologies fiables pour améliorer la transparence du scrutin et limiter les risques de fraude.

RELANCE DE L'ÉCONOMIE, RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

Soutien aux MPME et recapitalisation des entreprises affectées par la crise sécuritaire, relance du secteur textile, réactivation des circuits de distribution, stimulation de la production locale, mise en place de la centrale des bilans pour renforcer la transparence financière, amélioration du climat des affaires et restauration de la crédibilité des entreprises haïtiennes auprès des partenaires économiques.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE

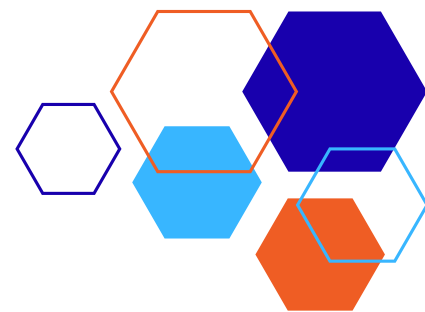
Transfert monétaire et distribution d'aides alimentaires aux populations les plus vulnérables, notamment les déplacés internes, réouverture des centres sanitaires fermés, renforcement des hôpitaux, réhabilitation des établissements scolaires, lutte contre les violences basées sur le genre.

RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Appui accru aux institutions de contrôle comme l'ULCC et réalisation d'audits de gestion publique, mise en place de dispositifs spécifiques pour accompagner les victimes de violences basées sur le genre (VBG).



III- LES NOUVELLES MESURES



III.1- MESURES ET RÉFORMES

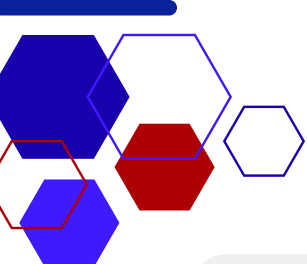
Dans le cadre du renforcement des politiques budgétaires et financières, les objectifs fixés pour l'exercice 2025-2026 visent à stimuler la croissance et à consolider la stabilité économique. Pour atteindre ces résultats, des mesures concrètes seront déployées, articulées autour de réformes déjà engagées afin d'accompagner la transition et de répondre aux défis structurels.

Parmi lesquelles figurent notamment :

1. renforcement du contrôle aux postes douaniers pour lutter contre la contrebande et augmenter les recettes fiscales ;
2. exploitation de l'interconnexion entre la DGI et l'AGD afin d'améliorer la collecte des impôts et taxes ;
3. mise en fonctionnement effective de la Centrale des Bilans pour améliorer la transparence des entreprises ;
4. mise en place d'un programme de Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (HIMO), pour créer des emplois rapidement ;
5. lancement d'un programme de soutien au développement du Grand Nord, intégrant des initiatives économiques, culturelles et sportives.



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



III.2- AVANTAGES DOUANIERS ET FISCAUX

Dans le but de promouvoir l'investissement privé et de soutenir la création d'emplois, l'État accorde, conformément aux dispositions du Code des investissements, divers avantages fiscaux et douaniers:

SECTEUR EXPORTATION

Toute entreprise orientée vers l'exportation ou la réexportation bénéficie des avantages suivants :

1. La franchise douanière et fiscale sur les importations de matières premières, biens d'équipement et matériels nécessaires au fonctionnement de l'entreprise ;
2. L'admission temporaire pour perfectionnement actif des matières premières et matériels d'emballage ;
3. La dispense de caution ou de dépôt de garantie pour l'admission temporaire ;
4. L'exemption des frais de vérification.

SECTEUR ARTISANAL

Les entreprises et coopérative artisanales s'adonnant aux activités définies à l'article 32 du code bénéficient les avantages suivants:

1. L'exonération des droits de douane pendant 10 ans sur les fournitures et le matériel d'emballage ;
2. L'exonération fiscale et douanière (hors frais de vérification) pendant 10 ans sur les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement de l'entreprises ;
3. La dispense du dépôt de garantie exigé pour les importations temporaires.

SECTEUR INDUSTRIEL

Les entreprises de l'industrie nationale s'adonnant aux activités définies à l'article 34 dudit code bénéficient les avantages suivants:

1. La franchise douanière et fiscale pendant 10 ans sur les équipements et matériels nécessaires à l'installation et à l'exploitation (sauf les frais de vérification) ;
2. L'exonération des droits de douane pendant 5 ans sur les matières premières à transformer, pour les entreprises déjà établies ou bénéficiant d'incitations ;
3. La dispense du dépôt de garantie pour les importations en admission temporaire.

SECTEUR AGRICOLE

Les entreprises, sociétés de développement et coopératives agricoles bénéficient les avantages suivants:

1. La franchise douanière et fiscale, pour dix (10) années consécutives, sur les importations de biens d'équipement et de matériels nécessaires au fonctionnement de l'entreprise ;
2. La dispense du dépôt de garantie prévue au code douanier pour les importations en admission temporaire.

SECTEUR TOURISTIQUE

Les entreprise développement touristique, les entreprises de services à caractère touristique bénéficient des avantages suivants :

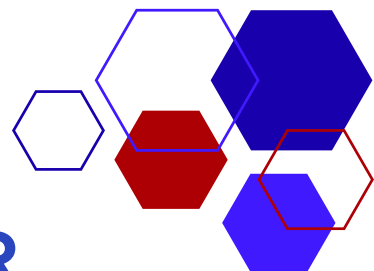
1. La franchise douanière et fiscale, pour une période ne dépassant pas dix (10) ans, sur les importations de biens d'équipement et de matériels nécessaires à la prospection, à l'implantation, à l'aménagement ou au réaménagement ;
2. La dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire.

PROMOTEURS/OPÉRATEUR DES ZONES FRANCHES

Les Promoteurs et/ou les opérateurs des zones franches bénéficient les avantages suivants :

1. L'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant 10 ans ;
2. La franchise douanière et fiscale sur les équipements d'aménagement (hors véhicules de tourisme), incluant les taxes d'immatriculation ;
3. L'exonération des droits d'enregistrement et de transcription pour les actes d'acquisition, hypothèque ou nantissement ;
4. L'exonération de la CFPB pendant 7 ans.





IV- QUELLES SONT LES RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2025-2026 ?

IV.1- C'EST QUOI LES RESSOURCES DE L'ÉTAT ?

Les ressources de l'État sont constituées de l'ensemble des rentrées d'argent dont il va disposer pour financer ses dépenses. Pour l'exercice fiscal 2025-2026, les ressources à mobiliser (voies et moyens) se chiffrent à 345,51 milliards de Gourdes. L'essentiel de ces ressources proviendra des recettes domestiques (impôts et taxes payés par les contribuables).

Enveloppe Globale



IV.2- COMPOSITION DES RESSOURCES DE L'ÉTAT (VOIES ET MOYENS)

1. Ressources domestiques ;
2. Ressources externes.

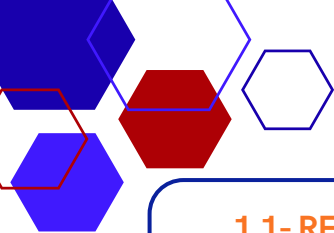
1- RESSOURCES DOMESTIQUES : 279,61 MILLIARDS DE GOURDES

Les ressources domestiques correspondent aux ressources mobilisées par le Gouvernement sur le territoire national, notamment à travers les impôts et taxes, pour financer les biens et services publics.

Pour l'exercice fiscal 2025-2026, elles s'élèvent à 279,61 milliards de Gourdes et se répartissent ainsi :

Recettes courantes	243.50 milliards
Autres financements Internes de projets	6.89 milliards
Bons du Trésor	29.22 milliards

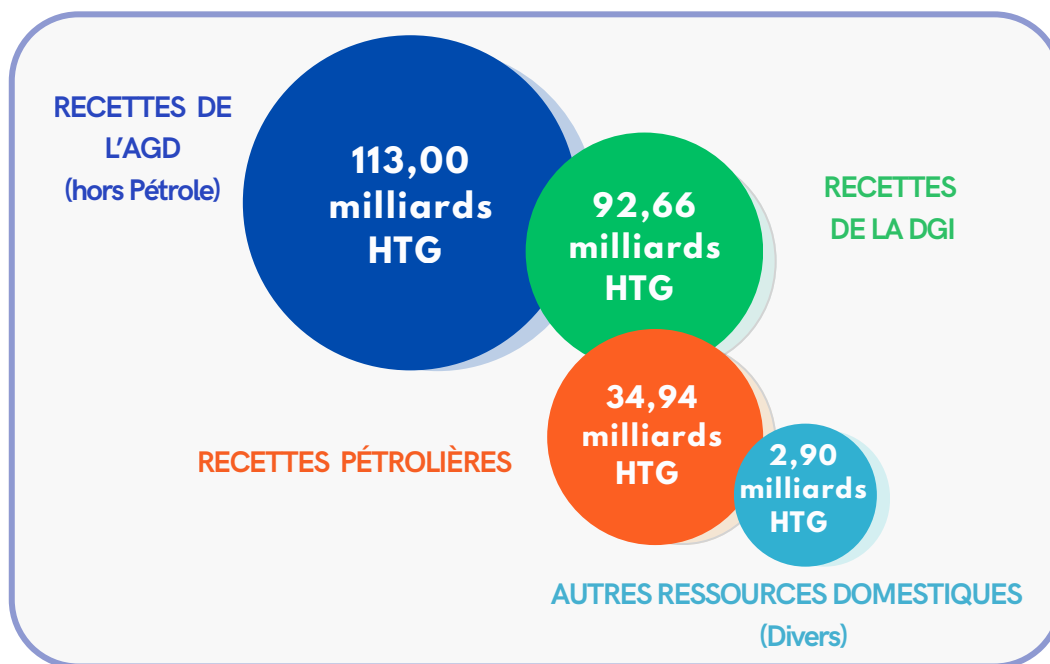




1.1- RECETTES COURANTES : 243.50 MILLIARDS DE GOURDES

Les recettes courantes regroupent, spécifiquement, l'ensemble des recettes collectées par les organismes de perception, à savoir la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'Administration Générale des Douanes (AGD). Elles comprennent les : recettes de la DGI, recettes de l'AGD (hors Pétrole), recettes pétrolières, autres ressources domestiques.

Pour l'exercice fiscal 2025-2026, elles s'élèvent à 243,50 milliards de Gourdes et se répartissent ainsi :



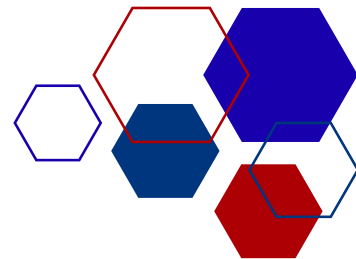
1.2- AUTRES FINANCEMENT INTERNES DE PROJETS : 6.89 MILLIARDS DE GOURDES

Ces financements proviennent notamment du /de :

- Fonds d'Entretien Routier (FER) : 1.63 milliard
- Fonds de Développement du Tourisme : 0.05 milliard
- Annulation de la dette FMI : 1.54 milliard
- Fonds National de l'Education (FNE) : 3.67 milliards

1.3-BONS DU TRÉSOR : 29,22 MILLIARDS DE GOURDES

Les bons du Trésor sont des titres de créance émis par l'État dont l'échéance peut être de 3 mois, 6 mois, 1 année pour financer ses dépenses. Pour l'exercice, Ils s'établissent à 29,22 milliards de Gourdes.



2- RESSOURCES EXTERNES : 65,90 MILLIARDS DE GOURDES

Les ressources externes regroupent l'ensemble des aides financières (Support budgétaire et Aides projets) obtenues et des prêts contractés auprès des pays ou d'organismes étrangers pour financer des programmes ou projets publics.

Pour l'exercice fiscal 2025-2026, elles s'élèvent à 65,90 milliards de Gourdes et se répartissent ainsi :

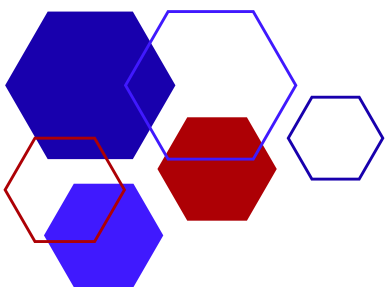
	MONTANT EN GOURDES
Support budgétaire	2.72 milliards
Dons et Emprunts	63.18 milliards
1. Aides projets	62.73 milliards
2. Tirages sur emprunts	1.45 milliards

Précision sur les financements

Dans les 345,51 milliards de gourdes inscrits aux voies et moyens, une partie est présentée sous la rubrique Financement. Elle regroupe les Tirages sur Emprunts, les Bons du Trésor, les Autres financiers internes et les Emprunts bancaires.



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



V. QUELLES SONT LES DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2025-2026 ?



V.1- C'EST QUOI LES DÉPENSES DE L'ÉTAT?

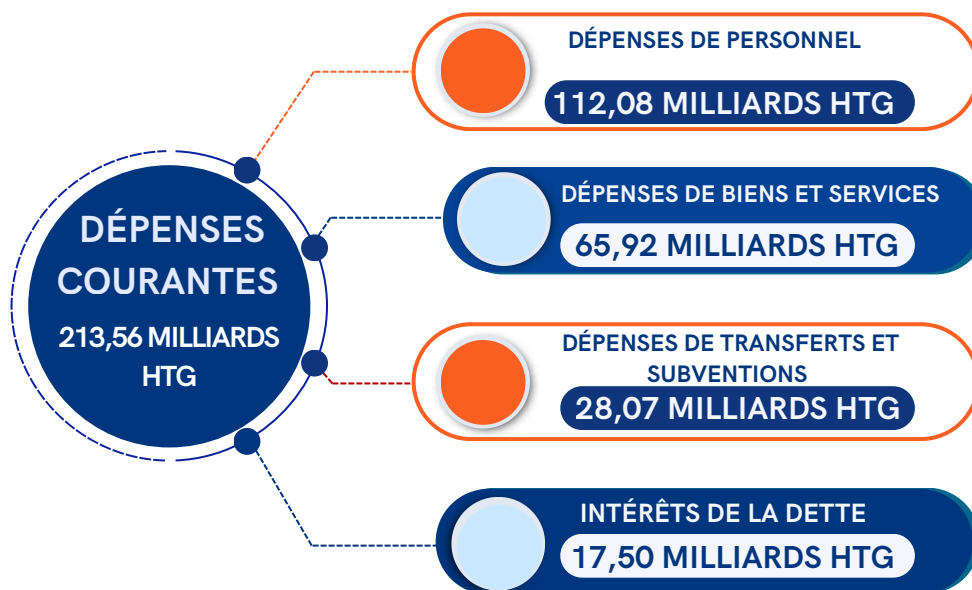
Les dépenses de l'État correspondent à l'argent qu'il utilise pour répondre aux besoins de la population : sécurité, justice, santé, éducation, eau, électricité, etc. Pour l'exercice 2025-2026, les dépenses budgétaires sont arrêtées à un montant total de 345,51 milliards de Gourdes.

V.2- COMPOSITION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

1. Dépenses courantes;
2. Dépenses de capital.

1- DÉPENSES COURANTES : 213,56 MILLIARDS DE GOURDES

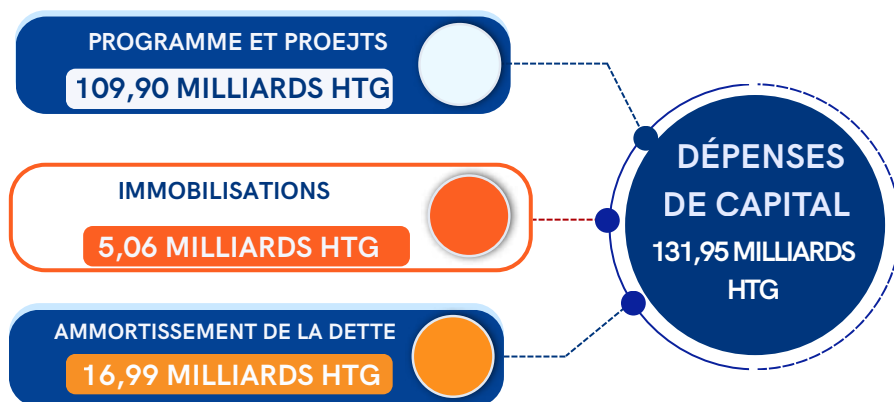
Les dépenses courantes représentent généralement les débours qui permettent d'assurer le fonctionnement quotidien de l'administration publique (paiement de salaires, acquisition de biens et services (fournitures, eau, électricité, etc.)



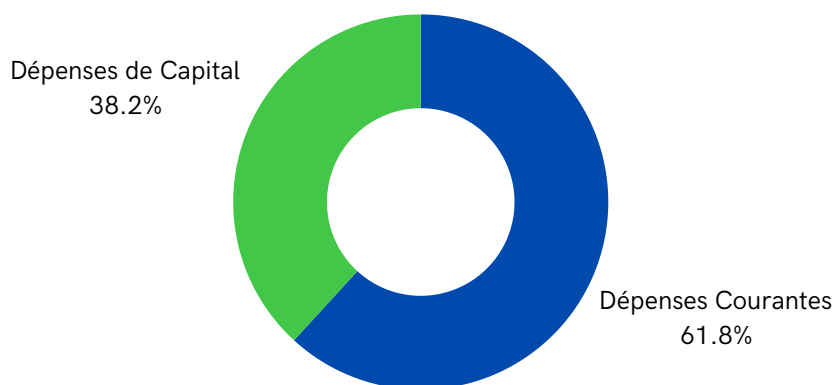


2-DÉPENSES DE CAPITAL : 131,95 MILLIARDS DE GOURDES

Les dépenses de capital, aussi appelées dépenses d'investissement, correspondent aux débours pour construire, améliorer ou entretenir des biens durables tels que : bâtiments, équipements, machines ou infrastructures. Ce sont des types de dépenses qui ont des impacts de longue durée et qui sont destinées à créer ou renforcer la capacité productive du pays à long terme.

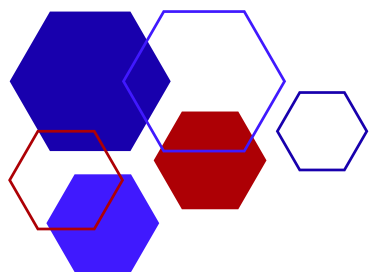


RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES DÉPENSES DU BUDGET 2025-2026



Les dépenses budgétaires, hormis les amortissements de la Dette, s'élèvent à 328,52 milliards de Gourdes, soit 95,08 % du Budget de l'État.

Par ailleurs, l'État a prévu de rembourser 24,48 milliards de Gourdes au titre du service de la Dette dont 11,09 milliards de Gourdes aux prêteurs nationaux.



VII-OÙ IRA L'ARGENT DU BUDGET 2025-2026?



VII.1- CLASSIFICATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Pour améliorer et faciliter la lisibilité du Budget de l'État son contrôle, les dépenses sont présentées selon trois (3) grandes catégories:

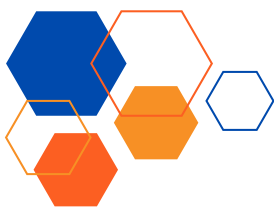
- **La classification par nature économique**, à savoir : fonctionnement, investissement;
- **La classification administrative** qui est la répartition des dépenses par ministère/institution;
- **La classification fonctionnelle** qui regroupe les dépenses en fonction des grandes missions de l'État.

VII.2- RÉPARTITION DES CRÉDITS (DÉPENSES) BUDGÉTAIRES PAR SECTEUR (EN MILLIARDS DE GOURDES)

La répartition des dépenses par secteur repose sur ce qu'on appelle la classification administrative. Elle permet donc de présenter le Budget de l'État en fonction de ses grandes domaines d'intervention.

- **Politique** : gouvernance, sécurité, défense, diplomatie
- **Économique** : agriculture, commerce, industrie, infrastructures, emploi, gestion des finances publiques
- **Social** : éducation, santé, sport, protection sociale
- **Culturel** : patrimoine, arts, communication
- **Autres administrations** : services généraux, pensions, Dette, insertion des jeunes, contributions internationales

SECTEUR	PROJECTION 2025-2026 (en Gourdes)	POIDS (%)
Social	93.65 milliards	27.10%
Économique	90.98 milliards	26.33%
Politique	89.16 milliards	25.80%
Autres Administrations	66.96 milliards	19.38%
Culturel	4.76 milliards	1.38%



Secteur Social



ALLOCATION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR SOCIAL

L'enveloppe du secteur social représente 27,10% du budget global soit 93,65 milliards de Gourdes. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle représente 58,58% de cette allocation budgétaire et 15,88% de l'enveloppe globale.

INSTITUTION	MONTANT	POIDS (%)	
	(en Gourdes)	Par rapport au budget du secteur	Par rapport au budget général
MENFP	54.86 milliards	58.58%	15.88%
MSPP	19.72 milliards	21.06%	5.71%
MAST	13.42 milliards	14.33%	3.89%
UEH	3.04 milliards	3.24%	0.88%
MJSAC	1.83 milliard	1.95%	0.53%
MCFDF	0.78 milliard	0.84%	0.23%
Total	93.65 milliards	100%	27.10%



Projets phares du secteur social



Les cinq projets ayant reçu les financements les plus importants dans le secteur social

PROJET	MINISTÈRE	MONTANT (en Gourdes)
PROMOTION D'UNE ÉDUCATION PLUS ÉQUITABLE, DURABLE ET PLUS SÛRE EN HAÏTI	MENFP	3.44 milliards
PROGRAMME MULTISECTORIEL POUR L'APAISEMENT ET LA RÉINSERTION SOCIALE DES GROUPES VULNÉRABLES	MAST	3.11 milliards
MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES DANS LES ZONES D'ACCÈS DIFFICILE	MSPP	2.14 milliards
LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE À TRAVERS LA MISE EN PLACE D'UN FILET DE SÉCURITÉ POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES	MAST	2,04 milliards
RENFORCEMENT DES FILETS DE SÉCURITÉ POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES (HA-J0005)	MAST	2,01 milliards



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



Secteur Économique



ALLOCATION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

L'enveloppe allouée au secteur économique est de 90.98 milliards de Gourdes, correspondant à 26.33% du budget général. La plus importante part de l'enveloppe du secteur revient au Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), soit 32.96 milliards de Gourdes, représentant 36,22% de l'allocation du secteur économique.

INSTITUTION	MONTANT	POIDS (%)	
	(en Gourdes)	Par rapport au budget du secteur	Par rapport au budget général
MTPTC	32.96 milliards	36.22%	9.54%
MEF	28.07 milliards	30.85%	8.12%
MARDNR	13.93 milliards	15.31%	4.03%
MPCE	6.60 milliards	7.26%	1.91%
MDE	4.33 milliards	4.76%	1.25%
MCI	2.51 milliards	2.76%	0.73%
CSCC/CA	1.52 milliard	1.68%	0.44%
MDT	1.06 milliard	1.16%	0.31%
Total	90.98 milliards	100%	26.33%



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ

Projets phares du secteur économique

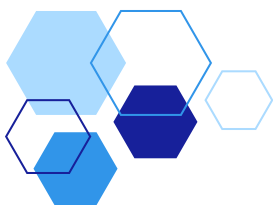


Les cinq projets ayant reçu les financements les plus importants dans le secteur économique

PROJETS	MINISTÈRE	MONTANT (millions HTG)
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À TRAVERS LA PROMOTION DE L' AGRICULTURE D'URGENCE RÉSILIENTE (PARSA)	MARNDR	5.76 milliards
RENFORCEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS URBAINS POUR UNE CONNECTIVITE RESILIENTE (RUTAP)	MTPTC	4.02 milliards
PROJET DE CONNECTIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN DANS LA RÉGION DES CARAIBES	MTPTC	3.91 milliards
TRANSPORT ET CONNECTIVITÉ (HA-L1104)	MTPTC	3.39 milliards
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN AU CAP HAITIEN	MTPTC	3.08 milliards



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



Secteur Politique

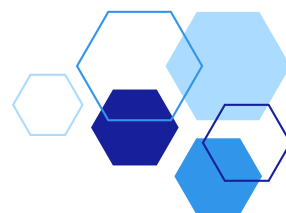
ALLOCATION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR POLITIQUE

L'enveloppe du secteur politique se chiffre à 89,16 milliards de Gourdes, représentant 25.80% du budget global. L'allocation du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publiques (MJSP) représente 46,58% du budget de ce secteur, soit 41,53 milliards de Gourdes.



INSTITUTION	MONTANT	POIDS (%)	
	(en Gourdes)	Par rapport au budget du secteur	Par rapport au budget général
MJSP	41.53 milliards	46.58%	12.02%
MHAVE	10.67 milliards	11.97%	3.09%
MAE	10.00 milliards	11.21%	2.89%
LA PRÉSIDENTE	8.65 milliards	9.70%	2.50%
LA PRIMATURE	4.47 milliards	5.02%	1.30%
MICT	4.19 milliards	4.70%	1.21%
MD	3.80 milliards	4.26%	1.10%
LE SÉNAT	1.87 milliard	2.09%	0.54%
LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS	1.72 milliard	1.93%	0.50%
CSPJ	1.59 milliard	1.79%	0.46%
CEP	0.34 milliard	0.38%	0.10%
OPC	0.33 milliard	0.37%	0.10%
Total	89.16 milliards	100%	25.80%

Projets phares du secteur politique



Les cinq projets ayant reçu les financements les plus importants dans le secteur politique

PROJETS	MINISTÈRE	MONTANT (en Gourdes)
APPUI À LA PNH: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION DE LA POLICE NATIONALE (PNH)	MJSP	5,000,000,000
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DES FORCES ARMÉES D'HAÏTI (DOTATION DE MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS)	MDN	4,070,478,171
RENFORCEMENT DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA RÉSILIENCE AUX ALÉAS CLIMATIQUES	MICT	1,748,700,000
RENFORCEMENT DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE POLICE D'HAÏTI (RANP)	MJSP	924,000,000
ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT D'UN IMMEUBLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN HÔPITAL MILITAIRE À PÉTION-VILLE	MDN	604,500,000

AUTRES ADMINISTRATIONS



RÉPARTITION DES CRÉDITS DES AUTRES ADMINISTRATIONS

Les Autres Administrations (Interventions Publiques, Dette Publique, Dotations Spéciales au Secteur de l'Énergie) représentent 19.38% du Budget de l'exercice fiscal 2025-2026, correspondant en terme monétaire à 66.96 milliards de Gourdes.

AUTRES ADMINISTRATIONS	MONTANT	POIDS (%)
	(en Gourdes)	Par rapport au budget général
INTERVENTIONS PUBLIQUES	34.47 milliards	10.0%
DETTE PUBLIQUE	24.48 milliards	7.1%
DOTATIONS SPÉCIALES AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE	8.01 milliards	2.3%
Total	66.96 milliards	19.4%



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



Secteur Culturel

ALLOCATION BUDGÉTAIRE DU SECTEUR CULTUREL



Une enveloppe de 4,76 milliards de gourdes, représentant 1.38% du budget général, est allouée au secteur culturel. Le Ministère de la Culture bénéficie de la plus importante enveloppe, soit 3.10 milliards de gourdes, représentant 65.12% du budget alloué à ce secteur.

INSTITUTION	MONTANT	POIDS (%)	
	(en Gourdes)	Par rapport au budget du secteur	Par rapport au budget général
M.CULTURE	3.10 milliards	65.12%	0.90%
M.COM	0.99 milliard	20.78%	0.29%
M.CULTES	0.56 milliard	11.78%	0.16%
ACH	0.11 milliards	2.32%	0.03%
Total	4.76 milliards	100%	1.38%



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ

Projets phares du secteur culturel

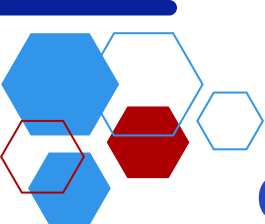


Les cinq projets ayant reçu les financements les plus importants dans le secteur culturel

PROJETS	MINISTÈRE	MONTANT (en Gourdes)
AMÉNAGEMENT, RESTAURATION ET PROTECTION DES SITES PATRIMONIAUX	MCULTURE	0.26 milliard
MODERNISATION DES MÉDIAS D'ÉTAT (RNH ET TNH)	MCOM	0.20 milliard
EXTENSION DE L'ATELIER DE RESTAURATION DU MUPANAH	MCULTURE	0.05 milliard
RÉHABILITATION DES CLAC ET DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (DNL)	MCULTURE	0.04 milliard
SUPPORT AUX INITIATIVES CULTURELLES	MCULTURE	0.04 milliard



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ



Glossaire

Appui budgétaire

L'appui budgétaire est un financement direct accordé au Gouvernement via le Trésor Public qui a la latitude de l'allouer en fonction de ses priorités.

Amortissement de la dette

L'amortissement de la dette désigne le remboursement progressif du capital emprunté par l'État, selon un calendrier prévu à l'avance. Il ne s'agit donc pas du paiement des intérêts, mais bien de la réduction du montant total de la dette au fil du temps

Budget (de l'État)

Un budget est un outil qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un organisme pour une période donnée. En ce qui concerne l'État, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes des organismes publics. Il se présente sous la forme d'une loi : la Loi de finances. En d'autres termes, le budget est un acte juridique et un instrument de gestion essentiel.

Exercice budgétaire

L'exercice budgétaire, dans le contexte de la gestion financière, désigne la période pendant laquelle sont enregistrées les recettes et les dépenses d'une entité. En Haïti, on utilise les concepts « exercice fiscal » ou « exercice administratif ».

Bons de trésor

Ce sont des titres d'emprunt émis par le Trésor pour mobiliser les ressources nécessaires à la couverture de ses besoins de financement sur le court, le moyen et le long terme.

Budgétisation

Procédé consistant à intégrer ou réintégrer des opérations dans le budget.

Croissance économique

Augmentation de la production de biens et services au cours d'une année.

Crédits budgétaires

Les crédits budgétaires représentent des allocations dans la limite desquelles les dépenses prévues peuvent être engagées. Ils constituent des autorisations et non des ordres de dépenses.

Code douanier

Le code douanier est l'ensemble des règles qui encadrent l'entrée et la sortie des marchandises sur le territoire national. Il précise les conditions d'importation et d'exportation, les taxes à payer, ainsi que les contrôles et formalités à respecter aux frontières.

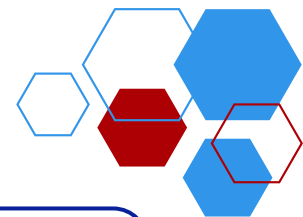
Conférence budgétaire

Une conférence budgétaire est une réunion technique où les ministères et les institutions présentent et défendent leurs propositions de budget aux services financiers compétents, aux fins d'analyse, de propositions d'ajustement au regard des priorités définies par les autorités.



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ





Glossaire

Dépenses de personnel

Regroupent les charges correspondant aux traitements, salaires et charges des personnels civils et militaires actifs des pouvoirs publics.

Dépenses d'investissement

Dépenses effectuées pour l'acquisition d'actifs fixes et incorporels dont la période d'utilisation dépasse l'exercice fiscal.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est une somme d'argent exigée à l'avance pour garantir le respect d'un engagement ou d'une obligation. En cas de non-respect, la totalité ou une partie de cette somme peut être retenue. Il est restitué lorsque l'obligation est entièrement remplie.

Dette publique

Ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État, les collectivités publiques et les organismes qui en dépendent directement

Droits d'accises

Sont des taxes spéciales que l'État met sur certains produits pour les rendre plus chers et ainsi décourager leur consommation du fait de leur impact sur la santé ou l'environnement, par exemple alcool, cigarettes, etc.

Emprunt

Aide financière des pays ou des organismes, le plus souvent étrangers, que l'État doit rembourser après.

Evasion fiscale

Ensemble des agissements visant à se soustraire aux impôts qui sont normalement dus à l'État.

Fraude fiscale

Détournement illégal d'un système fiscal afin de ne pas contribuer aux contributions publiques.

Exonération fiscale

Autorisation pour un temps de ne pas payer un impôt ou une taxe. Elle peut être partielle ou totale.

Inflation

L'inflation désigne la hausse générale et durable des prix des biens et services dans une économie. Elle réduit le pouvoir d'achat de la monnaie, car chaque unité monétaire permet d'acheter moins qu'auparavant.

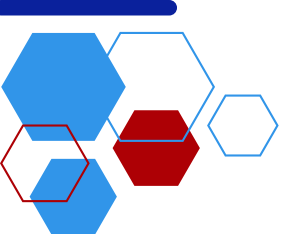
LEELF

Loi sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances

Lettre de cadrage

La lettre de cadrage est un document officiel qui définit les grandes orientations, les objectifs et les priorités du budget.





Glossaire

MPME

Micros, Petites et Moyennes Entreprises

Paielement

Opération par laquelle un Comptable Public règle une dette de l'État ou d'un organisme public envers un créancier.

PIB

Produit Intérieur Brut

Pression fiscale

La pression fiscale désigne le poids des impôts et taxes prélevés par l'État par rapport à la richesse nationale (généralement le PIB) ou au revenu des contribuables. Elle permet d'évaluer la charge fiscale supportée par les citoyens et les entreprises

Prix ex-usine

Le prix ex-usine correspond au prix d'un produit tel qu'il quitte l'usine, avant l'ajout des frais de transport, des taxes ou des marges commerciales. Il reflète uniquement le coût de production et la valeur du produit au moment de sa sortie de l'usine.

Recettes domestiques

Ensemble des ressources collectés par l'État à l'intérieur du pays.

Recettes fiscales

Recettes provenant des prélèvements obligatoires non remboursables et sans contrepartie directe, collectées par l'État auprès des individus et des institutions afin de financer les dépenses publiques.

Solde budgétaire

Différence entre les recettes totales et les dépenses totales du budget de l'État. Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, on parle de « déficit budgétaire ». Si les dépenses sont inférieures aux recettes, on parle d'« excédent budgétaire ». En cas d'égalité, on parle d'« équilibre budgétaire ».

Subventions

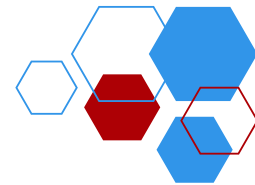
Transfert sans contrepartie.

Valeur en douane

La valeur en douane correspond au prix d'une marchandise tel qu'il est retenu par l'administration douanière pour le calcul des droits et taxes à l'importation. Elle inclut généralement le prix d'achat, le transport jusqu'à la frontière, l'assurance et d'autres frais liés à l'acheminement.



Documents de références



- Constitution du 29 mars 1987 ;
- Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution du 29 mars 1987 ;
- Loi du 9 septembre 2002, portant sur le Code des Investissements ;
- Loi du 4 mai 2016, remplaçant le Décret du 16 Février 2005, sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances ;
- Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat ;
- Décret établissant les procédures, et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissement Public ;
- Arrêté du 6 janvier 2016 fixant les modalités d'inscription d'un projet au Programme d'Investissement Public.
- Décret organisant le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ;
- Base de données du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Base de données du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;
- Manuels de procédures d'élaboration et d'exécution du budget ;
- Manuels de procédures sur la Gestion de l'Investissement Public, TOME I : Élaboration du Programme d'Investissement Public ;
- Manuels de procédures sur la Gestion de l'Investissement Public TOME II : Exécution, suivi et évaluation du Programme d'Investissement Public ;
- Nomenclature des recettes et des dépenses de l'État.
- Budget général de l'exercice fiscal 2025-2026



TRANSPARENCE, COMPRÉHENSION, ACCESSIBILITÉ





Liens utiles

www.mef.gouv.ht

www.budget.gouv.ht

